Comités consultatifs : votre avis compte !

La loi permet aux conseils municipaux de créer des comités consultatifs sur « tout problème d'intérêt communal ». Ceux-ci associent élus, habitants et représentants d'associations intéressés par le thème qu'ils abordent.
L'idée étant d'associer toute personne locale, qualifiée et/ou concernée par un sujet donné, à la réflexion.

Afin de renforcer le dialogue avec les habitants et d'associer les citoyens aux réflexions sur les enjeux locaux, la commune crée quatre comités consultatifs. Ces espaces d'échange permettront de partager des idées, de faire émerger des propositions et de contribuer à l'avenir de notre territoire.



À Magny-les-Hameaux, 5 comités ont été créés par le conseil municipal et travaillent dans des domaines variés :

- **Conseil des aînés :** il permettra aux seniors de partager leur expérience et leur connaissance de la commune. Il contribuera aux réflexions concernant le bien-vieillir, la solidarité intergénérationnelle, l'accessibilité, les services aux personnes âgées et plus largement la qualité de vie des aînés.
- **Culture :** le comité Culture réunira les personnes intéressées par le développement de l'offre culturelle locale. Il pourra réfléchir aux animations, aux événements, à la valorisation du patrimoine, à la création artistique et à toutes les initiatives favorisant l'accès à la culture pour tous.
- **Vie associative :** ce comité constituera un espace d'échange entre les associations, les bénévoles et les habitants investis dans la vie locale. Il contribuera à renforcer le dynamisme associatif, à encourager les initiatives citoyennes et à développer les projets collectifs au service de la commune.
- **Environnement :** le comité Environnement travaillera sur les enjeux liés à la transition écologique, à la préservation du cadre de vie, à la biodiversité, aux mobilités douces, à la gestion des ressources et aux actions favorisant un développement durable du territoire.
- **Temps de l'enfant et de la jeunesse**

Ces comités, outils de **démocratie participative**, se réunissent à des rythmes variables selon les besoins. Ils peuvent être consultés par le Maire sur toute question ou projet d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués et sont force de proposition. C'est, par exemple, le Comité Vie associative qui a proposé la mise en place de médailles du bénévolat pour mettre en valeur l'action bénévole, le comité senior travaille sur les offres de loisirs pour les seniors, le comité culture discute la programmation culturelle...

N'hésitez pas à participer ! Inscrivez-vous.

Rejoignez un comité consultatif
Tous les habitants intéressés peuvent faire acte de candidature. Les comités sont ouverts aux citoyens désireux de s'impliquer dans la vie de la commune et de participer à la réflexion collective.
Ensemble, faisons vivre la démocratie locale et construisons les projets de demain.
Infos pratiques

Le conseil municipal peut librement décider de créer un ou plusieurs comités consultatifs locaux compétents pour tout problème d'intérêt communal qui viendrait à se poser sur le territoire. Leur durée ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. Ceux-ci peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils ont aussi un rôle de proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

Liens utiles
Inscrivez-vous au comité consultatif environnement
Contact

Renseignements et inscriptions auprès du secrétariat général : hoteldeville@magny-les-hameaux.fr